

1 - LES SERVICES PUBLICS ET SOCIAUX PRESENTS à ADRIERS

L'école maternelle et primaire «François Albert» accueille les enfants à partir de la rentrée 2010/2011 en trois cycles :

- *cycle 1* : la classe de maternelle avec ses trois niveaux (Grande, Moyenne et Petite sections) accueille 16 enfants confiés à Floriane DUBARRY. Les rangs seront gonflés en cours d'année par l'entrée en Toute Petite Section (TPS) des enfants agés de deux ans à la rentrée scolaire sous condition qu'ils soient propres.
- *cycle 2* : Le CP et le CE1 avec 14 enfants sont assurés par Aurélie JACQUET
- *cycle 3* : Gérald HÉBRAS, directeur et enseignant en CE2, CM1 et CM2 accueille 25 enfants.

Les trois enseignants, Gérald HÉBRAS, Floriane DUBARRY et Aurélie JACQUET sont aidés par Laëtitia PASQUET, aide-maternelle, Ginette JOLLY, surveillante et aide-cantinière et Christiane DESNOELLE.



Le restaurant scolaire - assuré grâce à Yvette MOREAU - fournit des repas au tarif de 2,20 euros.

La garderie accueille les enfants de 7 h 45 à 8 h 45 et de 16 h 30 à 18 h au tarif de 1euro de l'heure.

La Poste est ouverte, à compter du 6 décembre 2011, selon ces nouveaux horaires :

du mardi au samedi de 9h30 à 12h

Le départ du courrier s'effectue :

du lundi au vendredi à 14h15

le samedi à 12h15

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Contacter le siège à L'Isle-Jourdain au 05 49 83 07 30 ou Bernadette JOYEUX à Adriers

ASSISTANCE SOCIALE

L'assistante sociale est présente à la mairie d'Adriers le vendredi matin après prise de rendez-vous auprès de la maison de la Solidarité à Montmorillon.

Tél 05 49 91 11 03

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Sur demande de l'assistante sociale, le CCAS peut apporter aux personnes en difficulté une aide financière, remboursable ou non.

Le CCAS, propriétaire de l'ESAT André Rideau, a assuré la maîtrise d'ouvrage des récents travaux de réhabilitation du foyer d'hébergement.

Contacter Jacques DAZAS ou la mairie en cas de besoin.

Banque alimentaire

Des permanences sont tenues deux fois par mois, le mardi après-midi à partir de 14h30 à l'ancienne gare de L'Isle-Jourdain. La distribution se fait sur justificatif de ressources. Se renseigner en mairie.

Borne «VISIO-ACCUEIL» en place à la mairie de l'Isle-Jourdain permet d'accéder aux services de certains organismes et d'être mis en relation avec des intervenants compétents :

- CPAM, CAF, Mission locale le lundi de 13 h 30 à 15 h
- CRAMCO (sur rendez-vous)..... le lundi de 15 h à 16 h.

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie, 6 rue des Augustins à Montmorillon.

Cet organisme intervient auprès des personnes pour les informer sur les services d'aide à domicile, le portage des repas, la télé-assistance, les droits, l'amélioration de l'habitat, les maisons de retraite .

Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Tél : 05 49 84 93 20

Mission Locale Rurale (MLRCSV : Mission locale rurale centre sud-Vienne)

Elle est chargée d'informer et d'orienter les jeunes en démarche d'insertion sociale et professionnelle.

Contact : Yannick VALLAT, conseiller, à la MJC de l'Isle-Jourdain. <http://www.mjc-islejourdain-availles.fr/> Tél : 05 49 91 56 83

Accès au service également par la borne "**visio-accueil**" de la mairie de l'Isle-Jourdain le lundi de 13 h 30 à 15 h.

MSA

Point d'accueil à Montmorillon 23 rue d'Auvergne, près du Lycée agricole :
le mercredi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.

Présence verte

Elle fournit le portage des repas à domicile et la télé-assistance. Elle peut aussi effectuer des petits travaux de jardinage. Tél : 05 49 44 59 99

Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice de l'arrondissement, auxiliaire de justice, dont la fonction est de régler les litiges par un accord amiable, sans frais, tient des permanences sans rendez-vous au 4 rue des Récollets à Montmorillon, les 1er, 3ème et le 5ème mardi du mois.
Tél. 05 49 91 05 00.

OPAH-RR

(Opération programmée pour l'Amélioration de l'Habitat)

Pour toute opération d'amélioration de l'habitat, le seul organisme gestionnaire est **Vienne-Habitat** à contacter au 05 49 61 61 86.

Le **programme "habiter mieux"** ouvert en 2011 vient d'être reconduit pour 2012. Il permet au propriétaire de bénéficier d'une aide forfaitaire de 2600 € pour tous travaux de rénovation thermique visant à réduire la dépense énergétique. Pour y prétendre :

- le logement doit avoir plus de 15 ans,
- l'amélioration de la performance énergétique du fait des travaux doit être de 25 % minimum.
- Les travaux prévus, qui seront réalisés par des professionnels du bâtiment, ne doivent pas être commencés avant la demande de subvention
- Vous devez respecter un certain plafond de ressources mesurées par le revenu fiscal de référence.

Pour vous informer et vous accompagner gratuitement dans vos démarches (y compris l'évaluation thermique), l'opérateur de l'OPAH, l'organisme PACT-H&D VIENNE HABITAT est à votre disposition au 05 49 61 61 86

Chambre de Commerce et d'Industrie : annexe locale de Montmorillon

L'annexe locale de la CCI de la Vienne est installée depuis novembre 2011 au 17 rue du Four à Montmorillon. L'activité principale de l'annexe demeure l'accompagnement à la création d'entreprises et la formation par l'organisation de stages d'accompagnement à l'entreprise. Les permanences ont lieu du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Contact : Anne-Claire Remblier au 05 49 83 00 24

2 - SERVICES de SANTÉ PRÉSENTS à ADRIERS

Médecins généralistes :

Docteur BELIN Thierry, 2 rue du Bois Rivault –Tél. 05 49 48 73 64

Docteur MOUSSET-CLAVAUD Marie-France, rue des écoles – Tél. : 05 49 48 84 45

Pharmacie COLOMBEAU-PASQUIER, 8 rue du Villard – Tél. : 05 49 48 73 03

La liste des **pharmacies de garde** est accessible à partir de la **page d'accueil** du site, rubrique : **à savoir**.